

**MAIRIE DE GRAYE-SUR-MER**  
**Monsieur Jean-Pierre LACHÈVRE**  
**Maire**  
**36 rue Grande**  
**14470 GRAYE-SUR-MER**

**N/Réf. :**  
BC/CC 2019  
**Objet :**  
Avis projet modification n° 1 du PLU

**DATP**  
Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Caen,  
Le 19 juillet 2019

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graye-sur-Mer.

La commune qui appartient au canton de Courseulles-sur-Mer comptait 656 habitants au 1er janvier 2016.

La CCI Caen Normandie partage les objets du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune qui consistent à :

- Ouvrir à l'urbanisation une zone AU afin de poursuivre la mise en œuvre du projet communal ; modifier l'orientation d'aménagement correspondant à la zone AU en question ; modifier les dispositions de l'article 7 de la zone UB ; prendre en compte les nouvelles dispositions issues des lois ALUR et LAAF ; mettre à jour les emplacements réservés créés au moment de l'élaboration du PLU

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif (en version numérique de préférence) après approbation par le conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,  
Michel COLLIN

